

Le 12 octobre. La maison de la commune de Feurs accueille un « 5 à 7 de l'éco-construction » sur le thème de la qualité de l'air intérieur.

BTP : la pollution est aussi dans nos maisons

L'association Inter forêt-bois 42, BTP Loire, Latere, la Chambre de métiers et la Direction départementale des territoires (DDT) organisent, ce mercredi 12 octobre, un « 5 à 7 de l'éco-construction » sur le thème : « qualité de l'air intérieur et matériaux de construction ». La rencontre se déroulera à partir de 17 heures à la maison de la commune de Feurs. Au programme : une conférence animée par Nicolas Lepelley (Ampax) et Jacques Déche-naux (Ascoparg), suivie d'une série d'échanges.

« C'est un rendez-vous destiné à un public de professionnels et acteurs du bâtiment au sens large : maîtres d'ouvrage, architectes, maîtres d'œuvre », souligne Marc Delorme, chargé de mission éco-construction à Inter forêt-bois 42. « L'objectif, poursuit-il, c'est d'aborder de façon technique un point spécifique de la construction et de trouver un intervenant de pointe qui résume la problématique en une heure



A compter du 1er janvier, les matériaux de construction seront classés de A+ à C en fonction de leur nocivité.

à une heure et demie, puis qui échange avec le public. »

Plusieurs « 5 à 7 de l'éco-construction » sont organisés chaque année. « Les professionnels sont très demandeurs, assure Marc Delorme. L'idée est d'aborder sans arrêt des questions nouvelles. » Avec 250 participants, le rendez-vous du début d'année sur le thème de la réglementation thermique 2012 a connu un vrai

succès.

« La question de la qualité de l'air intérieur a été peu abordée par les acteurs du bâtiment, constate Marc Delorme. Or elle en est de plus en plus présente suite aux travaux du Grenelle de l'environnement. Ce sujet-là va revenir sur le devant de la scène. »

A compter du 1^{er} janvier 2012, les matériaux de construction (peinture, ameuble-

ment...) feront l'objet d'un étiquetage classé de A+ à C en fonction de l'émission de substances toxiques qu'ils occasionnent. D'après l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (Oqai), un logement français sur quatre est fortement pollué.

YANN PETITEAUX

www.ifb42.com
Participation : 15 euros pour les non-adhérents.